

## Parole d'expert

# L'épargne salariale et retraite, un outil de croissance sociale et économique de l'entreprise



L'épargne salariale est, pour les entreprises, un indéniable outil de motivation des collaborateurs. Acteur à taille humaine, Agrica Epargne les accompagne dans leurs démarches, notamment pour aborder le nouveau dispositif retraite issu de la loi Pacte. Les précisions de **Patrick Leroy**, directeur général délégué d'Agrica Epargne, et de **Florence Bihour Frezal**, directrice de la stratégie ISR, des opérations commerciales et communication.

### Pourquoi les entreprises, et notamment les TPE, doivent-elles s'intéresser à l'épargne salariale ?

**Patrick Leroy** : Dans les périodes complexes comme dans celles de rebond ou de croissance, les petites entreprises ont besoin de mobiliser tous les ressorts de dynamisation possibles, qu'ils soient humains (afin d'attirer et motiver les collaborateurs), fiscaux ou financiers. L'épargne salariale s'inscrit totalement dans cette stratégie.

En outre, elle vise à faire pleinement profiter les collaborateurs des performances de l'entreprise par l'intermédiaire des dispositifs de participation, d'intéressement ou d'abondement. Agrica Epargne considère que ces solutions sont assimilables à un « dividende du travail », offrant ainsi aux entreprises la possibilité d'embarquer les salariés dans le projet de développement et de les faire profiter des bénéfices.

Enfin, il ne faut pas oublier l'intérêt de ces dispositifs pour le chef d'entreprise lui-même : l'épargne salariale et retraite peut être un outil de gestion patrimoniale. Grâce à la participation volontaire, l'intéressement ou l'abondement, il peut se constituer une épargne long terme exonérée de charges sociales et fiscales, ce qui la rend particulièrement avantageuse.

Pour toutes ces raisons, les petites entreprises, aujourd'hui sous-équipées, ont tout intérêt à se tourner vers ces dispositifs. Agrica Epargne est idéalement positionnée pour comprendre et apporter des réponses efficaces et adaptées aux enjeux des TPE.

### Les stratégies de relance post-crise peuvent-elles s'appuyer sur l'épargne salariale ?

**Florence Bihour Frezal** : Oui, pleinement : l'épargne salariale est un dispositif souple et efficace de redynamisation personnalisée des équipes. Il ne faut dès lors pas hésiter à revoir les indicateurs utilisés pour le calcul de l'intéressement de façon à les aligner avec les projets retenus par l'entreprise pour sa relance. L'épargne salariale est aussi un levier pour attirer les talents, et en particulier des jeunes. Elle donne des marges de manœuvre aux petites entreprises pour capter l'attention des candidats, face aux moyens conséquents des grands groupes.

### Quelle place faut-il accorder à l'épargne retraite ?

**PL** : Les régimes de retraite de base et complémentaires ne suffiront pas, demain, à assurer aux salariés un revenu de remplacement suffisant. Il devient indispensable, en particulier pour les plus jeunes, de se constituer une épargne pour leur future retraite. La loi Pacte vient d'harmoniser la multitude de dispositifs qui existaient jusque-là et d'en permettre la transférabilité en cas de changement de situation professionnelle. L'épargne retraite est désormais simple à suivre et fiscalement avantageuse. L'employeur a un rôle à jouer : en mettant en place un plan d'épargne salariale et retraite d'entreprise, il permet à ses collaborateurs de préparer le plus tôt possible leurs projets et cette phase de leur vie, de manière totalement indolore. En effet, en tant qu'élément distinct du salaire, cette

épargne ne vient pas réduire leur revenu immédiat. Agrica Epargne accompagne les dirigeants d'entreprises et les partenaires sociaux dans la mise en place de dispositifs totalement compatibles avec la loi Pacte. Avec notre partenaire Amundi Epargne Salariale et Retraite, nous disposons des meilleurs outils pour aider les futurs retraités dans leur choix d'investissement. Grâce à la gestion pilotée, quel que soit leur âge et quelle que soit leur connaissance des marchés financiers, ils bénéficieront de la meilleure allocation possible pour leur épargne de long terme.

### Cette épargne peut-elle être placée de manière responsable ?

**FB.F** : Agrica Epargne a mis en place un suivi extra-financier de l'ensemble de ses encours. Pour les fonds que nous sélectionnons auprès de sociétés de gestion externes, nous portons une grande attention sur la manière dont ces dernières prennent en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et le climat en particulier. Pour les fonds que nous gérons en interne, nous avons développé une méthodologie propriétaire. Par ailleurs, en fin d'année dernière, nous avons réalisé une enquête auprès de nos clients épargnants, qui ont manifesté un fort intérêt pour cette approche, plus de 80 % d'entre eux déclarant vouloir investir de manière durable, en particulier sur les thématiques de santé, d'environnement et d'emploi. ■

Tous les investissements sur les marchés comportent des risques importants. Les investisseurs sont priés de prendre connaissance du prospectus, et en particulier des facteurs de risques décrits dans le chapitre 1 « Facteurs de risques ».